

Image not found or type unknown



Indemnités de licenciement : automatique ou non ?

Par **ThS1274**, le **06/06/2019** à **02:20**

BonjourrrrrJe suis agent contractuel de droit public. Je suis sur le point de me faire licencier (pas pour faute, sanction disciplinaire ou insuffisance pro). J'ai le droit a des indemnités de licenciement selon des modalités que je connais bien ... mais dois je demander ces indemnités à la commune ou cela se fait automatiquement ?rrrrJe vous remercie !rnThomas

Par **morobar**, le **06/06/2019** à **11:10**

Bjr,rrrrVous recevrez un solde de tout compte sur lequel seront notées les indemnités et leur mode de paiement.